Reims : deux clandestins algérien et marocain se prenaient en photo devant les anciens tableaux qu'ils volaient, « [en prison] c'est les colonies de vacances »

18/06/2022 à 8h25



Début avril, un grand lot de tableaux et objets anciens étaient volés dans une maison rémoise, de quoi suspecter des professionnels, sauf que l'un des auteurs avait photographié son complice en train de s'activer sur le coffre-fort de la demeure. Et quand la police a saisi le portable lors d'une autre affaire… Sentiment d'impunité ? Immaturité ? Ce n'est pourtant pas un butin de Pieds nickelés que Hichem Ghali et Ahmed Si Mohamed ont empilé dans une maison particulière du quartier Saint-Remi à Reims : une montre de luxe Rolex submariner, de l'argenterie, des bijoux, des statuettes, des jouets anciens, des horloges dont un bronze du XIXe siècle et une pendulette Ier Empire, mais aussi une soixantaine de tableaux datés du XVIIIe au XXe siècles. Parmi ceux-ci, la reproduction XVIIIe d'une peinture à l'huile de Rembrandt, *Le Syndic de la guilde des drapiers* (que l'artiste hollandais avait achevée en 1662).

[…]

Impliqué dans six affaires en cinq mois

En situation irrégulière (comme son complice), Ahmed Si Mohamed ne serait arrivé en France qu'à l'automne dernier mais il collectionne déjà les procédures judiciaires : le cambriolage de la maison de Saint-Remi est sa sixième affaire en seulement cinq mois.

Il s'appelait Karim Maroc, en novembre 2021, lorsque le tribunal de Saint-Quentin l'a condamné en son absence à un an de prison pour un vol avec effraction. Il y eut ensuite une arrestation à Reims en janvier pour le recel d'un vélo, puis une autre en mars pour un usage de stupéfiants. **Cette fois-ci, il s'appelait Ahmed Si Mohamed**. Le 12 avril, de nouveau interpellé pour des violences finalement classées sans suite, il avait refusé le dépistage d'alcoolémie et les relevés signalétiques, **indiquant ne pas s'en faire s'il partait en prison : *« C'est les colonies de vacances »* .**

Remis en liberté, l'homme cambriolait deux nuits plus tard le garage d'une maison, secteur Charles-Arnould. Il était accompagné d'un complice mais lui seul fut rattrapé sur la trottinette de la victime, avec le reste du butin dans un sac (une caisse à outils et un cadran démonté sur une horloge franc-comtoise). **D'un coup de coude, il cassait la dent d'un policier** et fut condamné pour ces faits à six mois de prison, auxquels s'ajoutait la peine de Saint-Quentin mise à exécution.

[…]

L'Union